

Cofinancements LabCom ANR

Texte de cadrage cofinancement Amidex

Dispositif ouvert en continu
du 29 Avril 2025 au 31 Mai 2028

1. Contexte

1.1. L'initiative d'excellence Amidex

L'initiative d'excellence Amidex réunit un consortium formé de 9 établissements du site d'enseignement supérieur et de recherche d'Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université. Elle a pour ambition de **contribuer à l'émergence et au développement d'un pôle interdisciplinaire et transdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire d'Aix-Marseille Université.**

A cette fin, Amidex expérimente de nouvelles actions en prenant appui auprès de l'ensemble des Vice-présidences, des directions centrales concernées au sein de l'université, et des partenaires du consortium : CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille ; Institut Paoli-Calmettes.

1.2. L'enjeu stratégique concerné par l'action de cofinancement LabCom ANR

Ce soutien intervient à fois dans le cadre du champ d'action III « Recherche & Développement, innovation et impact sociétal » et de la feuille de route 4.0 afin de poursuivre le développement des interactions entre les acteurs académiques du site d'Aix-Marseille et les acteurs du monde socio-économique, dans l'objectif de renforcer l'impact sociétal des innovations émanant des unités de recherche.

Les projets LabCom soutenus par l'Agence Nationale de Recherche (ANR) étant alignés avec ces objectifs, Amidex apporte un soutien financier pour renforcer ces derniers sur le site d'Aix-Marseille.

1.3. Co-construction de l'action de cofinancement

Pour répondre à ces missions, ce dispositif de cofinancement a été construit dans le cadre d'une concertation entre la fondation Amidex, les Vice-Présidences d'Aix-Marseille Université, les partenaires du consortium Amidex (CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille et Institut Paoli-Calmettes), et en collaboration avec les services impliqués des partenaires (notamment la Direction de la Recherche et de la Valorisation, la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique, la Direction des affaires juridiques et institutionnelles, la Direction des Affaires Financières et la Direction des Ressources Humaines), et en articulation avec les grands projets structurants du site (MIB, CISAM+ et PUI Provence).

2. Présentation et objectifs de l'action de cofinancement

2.1. Le programme LabCom ANR

Le programme LabCom ANR vise à renforcer la recherche partenariale entre laboratoires académiques et entreprises en soutenant la création de laboratoires communs autour de projets d'innovation. Il permet de structurer des collaborations durables en cofinçant des initiatives stratégiques alliant recherche et application industrielle. Ce programme déployé par l'ANR favorise ainsi le transfert de technologies, la montée en compétence des entreprises et le développement de solutions innovantes dans des secteurs clés tels que la santé, le transport, l'énergie et l'environnement, et la sécurité.

2.2. Objectifs de l'action de cofinancement Amidex

Le cofinancement du programme LabCom ANR par la fondation Amidex s'inscrit dans le cadre du champ d'action III « Recherche & Développement, innovation et impact sociétal » de la feuille de route 4.0. Les objectifs visés par cette action de cofinancement sont les suivants :

- Apporter un soutien financier aux projets LabCom ANR pour renforcer la recherche partenariale entre laboratoires académiques et entreprises sur le site d'Aix-Marseille.
- Accélérer le transfert de connaissances, savoir-faire et technologies vers le monde socio-économique afin de favoriser l'innovation.
- Encourager l'implication des start-ups en facilitant leur collaboration avec des partenaires académiques pour renforcer leurs compétences et développer de nouvelles thématiques.
- Favoriser l'émergence de collaborations stratégiques et pérennes entre les acteurs académiques et industriels, en soutenant des projets structurants.

2.3. Budget

Le budget dédié au programme de cofinancement est de **1M€** maximum sur l'ensemble de la feuille de route Amidex 4.0. L'enveloppe budgétaire sera réévaluée chaque année en fonction des résultats obtenus.

2.4. Public cible / Candidats éligibles

Chercheurs ou enseignants-chercheurs affectés dans une unité de recherche du site Aix-Marseille.

2.5. Service référent

Les tutelles gestionnaires des contrats des unités de recherche du site Aix-Marseille accompagnent les chercheurs et enseignants-chercheurs dans leur réponse aux dispositifs de soutien à la recherche partenariale, notamment au programme LabCom ANR. En cas de sélection d'un projet, elles assurent la mise en place du contrat de collaboration entre les partenaires ainsi que la gestion financière de l'apport en numéraire du partenaire socio-économique, garantissant ainsi un cadre contractuel et administratif optimal pour le bon déroulement du projet.

Dans le cadre de cette action de cofinancement, la tutelle gestionnaire des contrats de l'unités de recherche portant la proposition de projet LabCom est le service référent avec lequel les chercheurs

et enseignants-chercheurs interagissent et montent leur projet. C'est ce service référent qui soumet le projet à Amidex pour cofinancement.

Liste des services référents des tutelles de gestion des unités de recherche :

- amU, Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) : Contact DRV de Campus drv-depot-aap@univ-amu.fr
- CNRS, le service référent est le Service Partenariat et Valorisation : spv@dr12.cnrs.fr
- IRD, le service référent est le Service Partenariat et Valorisation : spv.sud-est@ird.fr
- Inserm, le contact référent est : adrien.vinatier@inserm.fr; gre-montage.dr-marseille@inserm.fr
- CEA, le contact référent est : olivier.provitina@cea.fr
- Centrale Méditerranée : le service référent est carine.tomassone@centrale-med.fr; direction.recherche@centrale-marseille.fr

2.6. Typologie de projets soutenus

Les projets soutenus seront ceux retenus par l'ANR dans le cadre de son [appel à projets LabCom](#) et correspondant aux critères d'éligibilité (Cf. Paragraphe 3.1).

2.4.1 Calendrier et durée des projets

L'appel à projets LabCom est déployé de façon annuelle par l'ANR (deux sessions par an). Le financement Idex portera sur la même période que le financement de l'ANR (54 mois).

2.4.2 Montant de la subvention Amidex accordée

L'aide maximale allouée à un projet dans le cadre du programme LabCom de l'ANR est de 363 000€, frais d'environnement inclus, pour une durée de 54 mois. Le cofinancement apporté par Amidex peut atteindre jusqu'à 50 % du montant de l'aide ANR, soit un maximum de 181 500€ par projet.

2.4.3 Dépenses éligibles

La part de budget apporté par Amidex devra être utilisée en accord avec le règlement Amidex¹ et les dépenses éligibles définies dans ce texte de cadrage.

Les types de dépenses éligibles dans le cadre de cette action de cofinancement sont :

- Dépenses de personnels techniques (éventuellement mutualisés) et post-doctorants².
- Dépenses d'équipement dans la limite de 50% du montant total la subvention demandée à Amidex

¹ Disponible en ligne pour le personnel AMU (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>) ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU.

² Les lignes de dépenses de personnels correspondant à des pourcentages d'équivalences temps plein ne sont pas éligibles. Seuls les recrutements à temps plein le sont. Par ailleurs, l'ouverture des crédits relatifs à la masse salariale ne se font qu'à preuve factuelle du recrutement.

- Dépenses de fonctionnement, incluant des dépenses de prestations de services internes ou externes. A noter : Le montant total des prestations externes doivent rester inférieures ou égales à 15% de l'aide financière Amidex accordée au projet, sauf dérogation accordée sur demande motivée du bénéficiaire. Les prestations internes (par le biais de facturation inter-sociétés) sont exclues du calcul des 15% mais ne peuvent constituer une dépense majoritaire dans le projet. Par ailleurs, les prestations de services proposées par le (les) partenaire(s) du projet ne sont pas acceptées.

Pour rappel, le budget est à prévoir en HT car il s'agit d'un projet recherche.

Les porteurs de projet devront s'assurer de la faisabilité notamment administrative des activités proposées et de l'éligibilité des dépenses associées sur le budget géré ainsi que de la capacité de leur unité de recherche à porter la gestion financière et administrative du projet.

3. Processus de sélection des projets par Amidex

Les projets à cofinancer peuvent être déposés par les services référents (voir section 2.5. Service référent) auprès de la fondation Amidex en amont ou à posteriori du dépôt à l'appel à projets LabCom de l'ANR. Le cofinancement Amidex est conditionné aux résultats de sélection par le financeur externe.

Les services référents devront faire remonter les dossiers de candidature des projets à Amidex (hugo.loeches@univ-amu.fr). Ces dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- Dossiers de candidature complets remis à l'ANR
- Tableau récapitulatif mentionnant le montant à cofinancer par Amidex : [téléchargement ici](#)
- Annexe budgétaire au format Amidex : [téléchargement ici](#)

Il est à noter que le service référent est en charge d'informer la fondation Amidex des projets retenus par l'ANR.

3.1. Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation Amidex à réception du dossier complet de candidature. Les projets ne répondant pas aux critères fixés ci-dessous seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront pas soutenus.

Liste des critères d'éligibilité de l'AAP :

- Nature du responsable scientifique et technique : chercheurs, enseignants-chercheurs affectés dans une unité de recherche du site Aix-Marseille.
- Seuls les dossiers transmis par amU et les tutelles de gestion des membres de la fondation Amidex seront étudiés.
- Complétude du dossier (cf paragraphe ci-dessus)

- Conformité du budget avec les dépenses éligibles dans le texte de cadrage (cf. point 2.4.3)
- Conformité des dépenses avec le règlement Amidex

3.2. Evaluation scientifique

Amidex ne réalise pas l'évaluation scientifique des candidatures. La sélection des projets lauréats sera réalisée par l'ANR conformément à son cadre d'intervention. La fondation Amidex tiendra compte de ses conclusions.

3.3. Validation par le comité de pilotage Amidex

Les projets seront soumis pour validation du comité de pilotage Amidex en vue d'un éventuel cofinancement. En cas d'avis favorable, la fondation Amidex transmettra au service référent une attestation de cofinancement, **conditionnée à l'acceptation du projet LabCom par l'ANR.**

4. Calendrier indicatif

- **29 avril 2025, midi (Paris)** : Ouverture de l'action de cofinancement Amidex
- **Mi-juin 2025** : Notification des résultats session 1 de l'édition 2025 du programme LabCom ANR
- **22 septembre 2025, 17h00 (Paris)** : Date limite de dépôt session 2 de l'édition 2025 du programme LabCom ANR
- **Décembre 2025** : Notification des résultats session 2 de l'édition 2025 du programme LabCom ANR
- **31 mai 2028, midi (Paris)** : Clôture de l'action de cofinancement Amidex

5. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

5.1. Rôles clefs dans les projets lauréats

Le responsable scientifique et technique du projet devra s'assurer de la capacité de son unité de recherche ou composante à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet. A l'étape du conventionnement entre Amidex et l'unité de recherche, les rôles et responsabilités suivants devront être définis :

- **Responsable Scientifique et Technique (RST)** : chaque projet doit être porté par un chercheur, ou enseignant-chercheur titulaire du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre.
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur de l'unité de recherche ou de la composante à laquelle le responsable scientifique et technique du projet est rattaché.

- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives.
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet, conventionnements...) Au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif, le contrôleur de gestion, l'assistant financier.

5.2. Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation Amidex sous la forme d'une mise à disposition d'une aide financière. Ils feront l'objet d'une convention attributive d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de l'unité de recherche), et la direction de la fondation Amidex.

Dans une démarche de simplification de la gestion des fonds dans les cas de cofinancement, les financements AMIDEX feront l'objet d'un versement aux tutelles lorsque le laboratoire est géré par une tutelle autre qu'AMU ou d'une facturation inter société lorsque la gestion du laboratoire est interne à AMU.

Par ailleurs, le.a gestionnaire de l'unité de recherche désigné.e pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.e.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière ...).

Pour plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre financière des projets, veuillez consulter les documents listés au chapitre 6.

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation Amidex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapports de projet, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'Amidex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

6. Documents et liens utiles

- Informations générales sur Amidex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Procédures Amidex ³ (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/Amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets Amidex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-Amidex>